Djihad: de 8 à 10 ans requis en appel contre sept Strasbourgeois

28/03/2017 à 18h13

Entre huit et dix ans de détention, la peine maximale, ont été requis aujourd'hui à l'encontre de sept membres de la filière djihadiste dite de Strasbourg, jugés en appel à Paris pour un séjour en Syrie entre décembre 2013 et avril 2014.

"Je vous demande de ne pas sous-estimer la menace", a lancé l'avocat général, Naïma Rudloff, à la cour, décrivant des hommes installés dans "une relation de travail avec (le groupe djihadiste) État islamique" en Syrie, partageant son idéologie et dont aucun n'a renié son engagement.

Contre Karim Mohamed-Aggad, dont le frère Foued a tué au Bataclan, Radouane Taher et les frères Ali et Mohamed Hattay, barbes noires et sourires en coin, l'avocat général a demandé dix ans de détention et une peine de sûreté de deux tiers, empêchant toute remise en liberté pendant cette durée.

L'avocat général a été un peu moins dur pour les trois autres Alsaciens, moins charismatiques, rasés de près et restés deux mois de moins que les premiers en Syrie: elle a requis huit ans de détention et une peine de sûreté des deux tiers contre Mokhlès Dahbi, Miloud Maalmi et Banoumou Kadiakhe.

Source

Merci à **Lilib**